



CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS CATERPILLAR

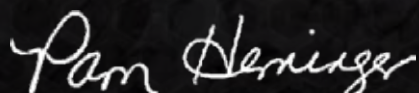


UN MESSAGE DE PAM HEMINGER, VICE-PRÉSIDENT APPROVISIONNEMENT STRATÉGIQUE

Chez Caterpillar, notre code de conduite interne est la base de notre travail quotidien. Il définit nos Valeurs en action, nos valeurs fondamentales et notre comportement vis-à-vis de nos clients, de nos fournisseurs et les uns envers les autres. Bien que nous travaillions toujours en parfaite conformité aux lois et réglementations applicables, nous reconnaissons également que nous devons définir des objectifs clairs, au-delà de la législation, pour nous-mêmes et pour nos partenaires commerciaux.

En tant que fournisseur Caterpillar, vous êtes le prolongement de notre chaîne de valeur étendue et de notre engagement pour la qualité. Nous vous demandons de démontrer des valeurs fortes et de vous engager à vous conformer aux principes décrits dans ce document. En d'autres termes, nous attendons de nos partenaires qu'ils respectent toujours la législation et les pratiques commerciales saines que défend Caterpillar, et qu'ils mènent leurs activités dans le respect des droits de l'Homme.

Merci pour votre engagement envers Caterpillar et de prendre le temps de lire et de comprendre notre Code de conduite des fournisseurs.



**Pam Heminger, Vice-Président
Approvisionnement stratégique de Caterpillar**



CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les fournisseurs ne doivent pas s'engager dans des activités qui créent ou sont susceptibles de créer un conflit entre les intérêts personnels du fournisseur et ceux de Caterpillar. Caterpillar s'attend à ce que tous les conflits d'intérêts potentiels, réels et perçus soient rapidement divulgués. Les fournisseurs doivent faire preuve de discernement lorsqu'ils accordent des cadeaux d'affaire afin de s'assurer que les échanges de cadeaux, de faveurs ou de divertissements sont proportionnés ou liés dans une mesure raisonnable aux affaires menées entre les parties. Caterpillar interdit d'accepter ou d'offrir des cadeaux, des faveurs ou des divertissements qui obligent ou sont susceptibles d'obliger nos employés, partenaires commerciaux ou clients à agir de manière contraire à la loi, aux intérêts commerciaux de Caterpillar et aux pratiques commerciales communément admises. Lorsqu'ils mènent des activités avec Caterpillar dans le but de répondre aux attentes de ce Code, les fournisseurs doivent systématiquement respecter la loi ainsi que leurs propres politiques en matière de conflits d'intérêts et de cadeaux.

CONCURRENCE LOYALE

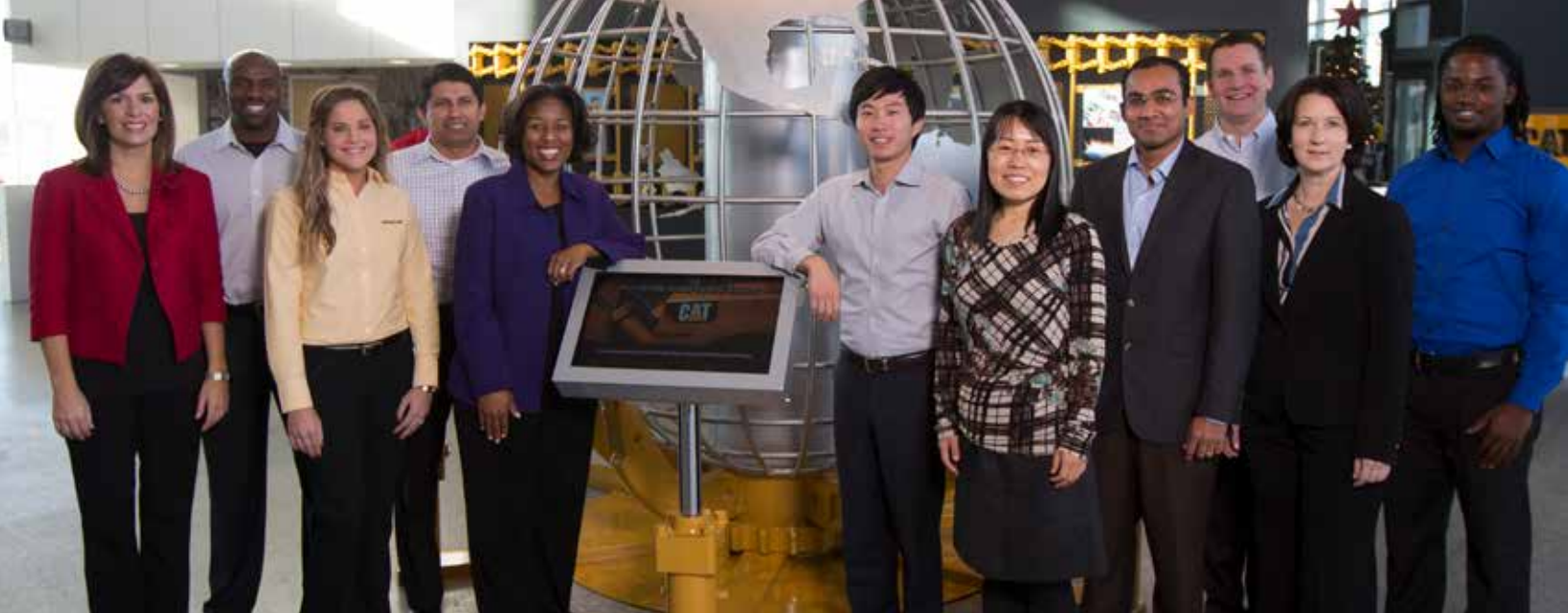
Nous attendons des fournisseurs qu'ils respectent les lois antitrust et relatives à la concurrence dans tous leurs domaines d'activité. Dans le cadre de ses relations avec les fournisseurs, Caterpillar évite les accords qui limitent sa capacité à concurrencer d'autres entreprises.

DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL

Nous attendons des fournisseurs qu'ils respectent le droit commercial international en vigueur, notamment les règlements en matière d'importation et d'exportation, ainsi que les sanctions et la législation contre le boycottage. Nos fournisseurs doivent veiller à respecter ce droit commercial dans tous les pays où ils exercent leur activité.

PAIEMENTS ILLICITES

Les fournisseurs ne doivent pas chercher à influencer des tiers, que ce soit directement ou indirectement, en leur versant des commissions illicites ou des pots-de-vin, ou par toute autre pratique contraire à l'éthique ou susceptible de ternir la réputation d'honnêteté et d'intégrité de Caterpillar. Même l'apparence d'une telle conduite doit être évitée.



DIVERSITÉ ET INCLUSION

Nous attendons des fournisseurs qu'ils adoptent la diversité et l'inclusion dans leurs pratiques. Les fournisseurs doivent valoriser la diversité des talents, des compétences, des capacités, des cultures et des expériences uniques qui permettent d'obtenir des résultats professionnels supérieurs.

ÉQUITÉ ET NON-DISCRIMINATION

Nous attendons des fournisseurs qu'ils sélectionnent et affectent les membres du personnel et les sous-traitants sur la base de leurs qualifications pour le travail à effectuer, en envisageant les aménagements nécessaires et pertinents, indépendamment de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur couleur, de leur sexe, de leur identité sexuelle, de leur orientation sexuelle, de leur âge et/ou de leur handicap physique et/ou mental. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adhèrent aux lois qui interdisent la discrimination partout où ils exercent leur activité et qu'ils les respectent.

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Le groupe Caterpillar considère les informations qu'il possède comme un actif. Certaines informations sont communiquées publiquement, notamment la publicité, la documentation produit, les communiqués de presse et les rapports financiers publics. Tout le reste (les secrets commerciaux, les informations financières confidentielles, les plans de développement de nouveaux produits et services ainsi que les autres informations sensibles de l'entreprise et les informations personnelles de nos collaborateurs) est placé sous protection appropriée et raisonnable notamment, le cas échéant, à l'aide d'accords légaux. Dans la mesure où nos fournisseurs ont accès à ces informations, nous attendons d'eux qu'ils fassent de même.

PROTECTION DES ACTIFS

Les fournisseurs doivent préserver, protéger et utiliser de façon responsable tous les actifs Caterpillar auxquels ils ont accès. Ces actifs comprennent les biens matériels et immatériels, comme nos marques, notre technologie, nos informations commerciales et notre capital intellectuel. Les fournisseurs ne doivent à aucun moment divulguer sans autorisation les secrets commerciaux ou autres informations sensibles appartenant à l'entreprise, aux clients ou aux concessionnaires. Lorsqu'ils partagent les informations de Caterpillar avec d'autres personnes comme des sous-traitants, les fournisseurs doivent s'assurer que les contrôles nécessaires sont en place pour protéger les intérêts de Caterpillar.



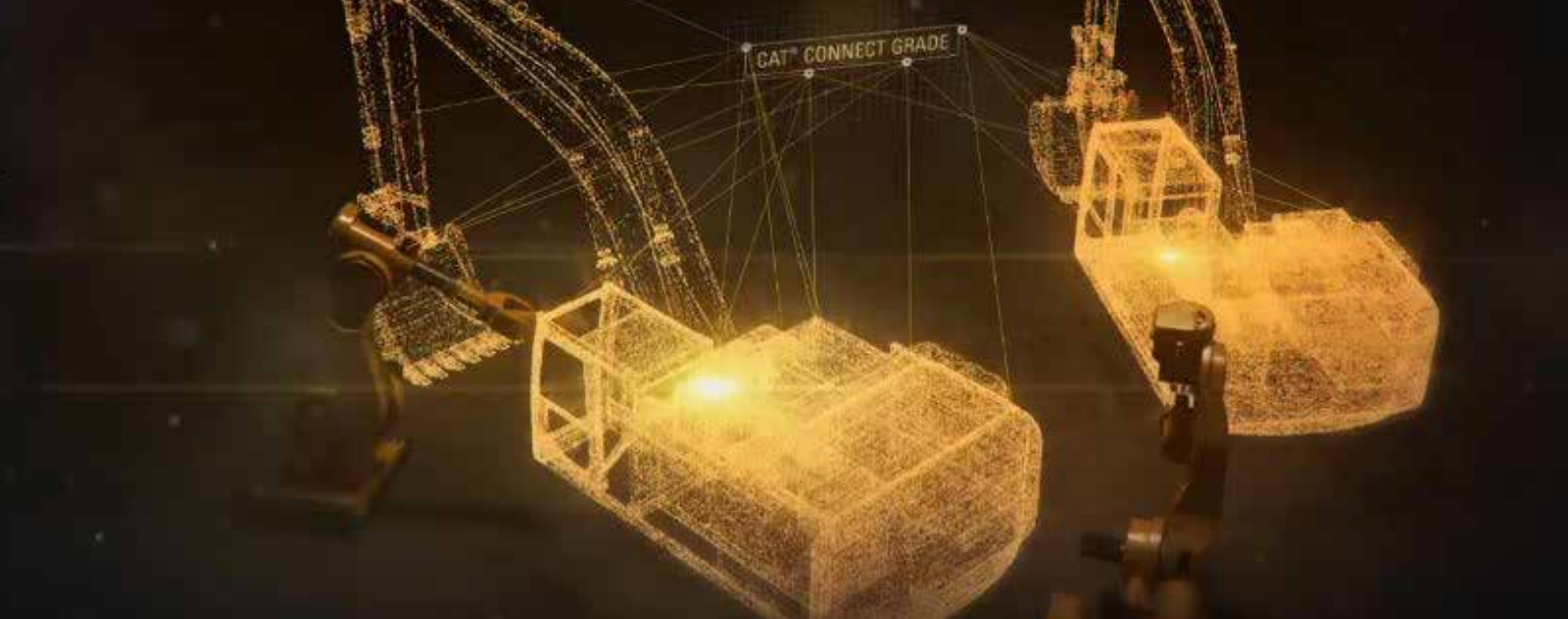
SANTÉ ET SÉCURITÉ

Nous attendons des fournisseurs qu'ils mettent la sécurité au cœur de leurs priorités dans le but de prévenir les blessures, les maladies professionnelles et les incidents de sécurité. Nos fournisseurs doivent travailler activement à promouvoir la santé et la sécurité de tous ceux qui se trouvent dans leurs locaux grâce à des politiques et des programmes concrets visant à aider les individus à se protéger et à protéger leurs collègues ainsi que les employés de Caterpillar. Notre engagement envers les pratiques sûres s'étend à notre chaîne de valeur, des fournisseurs aux utilisateurs finaux. Nous attendons des fournisseurs que les produits qu'ils proposent à Caterpillar soient sûrs et fiables.

DROITS DE L'HOMME

Caterpillar s'engage à respecter les principes des droits de l'Homme reconnus à l'échelle internationale dans le cadre de toutes ses activités mondiales. Notre engagement en matière de respect des droits de l'Homme s'articule clairement autour de Nos valeurs en action, le Code de conduite de Caterpillar. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment aux bonnes pratiques commerciales de Caterpillar, qu'ils respectent la loi et que leurs activités reflètent le code de conduite de Caterpillar. Caterpillar a développé une politique en matière de droits de l'Homme qui lui est propre et est consultable sur son site Web. Nous nous engageons à respecter les principes qui visent à promouvoir et protéger les droits de l'Homme dans les pays dans lesquels nous exerçons nos activités. Nous ne tolérons pas et nous nous efforçons d'éliminer toute forme de travail forcé, de travail des enfants et de discrimination sur le lieu de travail. Nous encourageons tous nos partenaires commerciaux à évaluer leur activité commerciale et à développer leur propre approche respectueuse des droits de l'Homme dans le cadre de leurs activités.

Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous à l'adresse :
<https://www.caterpillar.com/en/company/governance/political-engagement/human-rights.html>



APPROVISIONNEMENT HORS DES ZONES DE CONFLIT

Caterpillar encourage ses fournisseurs qui fabriquent des composants, des pièces ou des produits contenant des « minerais sources de conflit » (d'après la loi Dodd Frank Act, l'étain, le tungstène, le tantale et l'or) à se procurer ses matériaux auprès de sources hors des zones de conflit. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adoptent des positions et des politiques concernant les minerais sources de conflit, qu'ils les respectent et les communiquent à leurs sous-traitants, et, dans la mesure du possible, qu'ils demandent à leurs fournisseurs en aval d'adopter et de respecter des positions et des politiques similaires. Nous attendons des fournisseurs qu'ils collaborent avec leurs sous-traitants pour établir la traçabilité des minerais sources de conflit au niveau de la fonderie, et qu'ils favorisent l'utilisation d'un processus de signalement standard (par exemple via le document Responsible Minerals Initiative Conflict Minerals Reporting Template). Caterpillar se réserve le droit de demander à ses fournisseurs des preuves supplémentaires concernant leur chaîne d'approvisionnement en minerais de conflit, y compris sur la mine si nécessaire. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils conservent des données de traçabilité pendant cinq ans et qu'ils fournissent ces informations à Caterpillar sur demande.

Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous à l'adresse : <http://www.caterpillar.com/en/company/sustainability/conflict-minerals.html>

INNOVATION

Caterpillar souhaite être le collaborateur privilégié de l'industrie, des autorités publiques et des institutions universitaires du monde entier pour profiter d'une expertise de classe mondiale et accélérer le rythme de la recherche et du développement dans le but d'aider ses clients à bâtir un monde meilleur. Nous attendons des fournisseurs qu'ils exploitent la technologie et les avis éclairés des clients afin d'aider Caterpillar à démarquer ses produits et services, à améliorer les performances de ses produits, à promouvoir la remanufacturation pour prolonger la durée de vie des produits et à rendre les clients plus productifs, plus sûrs et plus efficaces.



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous attendons des fournisseurs qu'ils adhèrent aux principes de bonne gestion environnementale en utilisant des processus commerciaux qui permettent la prévention des déchets, améliorent la qualité et favorisent l'utilisation efficace des ressources. Caterpillar collaborera avec les fournisseurs afin d'améliorer les processus et systèmes utilisés tout au long du processus de fabrication et de livraison de nos produits. Il est demandé aux fournisseurs de se conformer aux lois et réglementations environnementales.

GESTION DE LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mettent en œuvre des politiques et des procédures visant à réduire la consommation d'eau dans les régions sujettes à des pénuries d'eau et à utiliser efficacement les ressources en eau dans le monde entier.

ÉNERGIE

Caterpillar est conscient que l'énergie est une condition essentielle du progrès durable à travers le monde et est à la base du développement économique et social. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mettent en œuvre des politiques et des procédures visant à améliorer le rendement énergétique et/ou à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

RÉDUCTION DES DÉCHETS

Caterpillar s'efforce de réduire les déchets de bout en bout de la chaîne de valeur, dans un souci de bonne gestion environnementale et en tant que stratégie importante pour être compétitifs sur les marchés actuels. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils développent des politiques et procédures systématiques, y compris des principes LEAN, afin de s'efforcer sans relâche et de manière continue d'éliminer ou de réduire les déchets en termes de ressources et/ou de matériaux consommés par tous les processus de notre chaîne d'approvisionnement étendue. Lorsqu'il est impossible d'éviter les déchets, nous attendons des fournisseurs qu'ils se concentrent d'abord sur la réutilisation des matériaux, ensuite sur les méthodes de recyclage adaptées, et enfin sur les procédures de mise au rebut appropriées, améliorant ainsi leur efficacité globale.



DROITS ET RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE SIGNALEMENT

Si vous avez connaissance de circonstances ou d'une action constituant une infraction, ou qui semble constituer une infraction au présent Code de conduite des fournisseurs ou à Nos valeurs en action - Code de conduite de Caterpillar, vous devez contacter le Bureau des pratiques commerciales :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DIRECT :

+1 309 675 8662
(anglais uniquement)

ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE EN PCV :

+1 770 582 5275
(service de traduction disponible)

LIGNE D'ASSISTANCE GRATUITE :

Caterpillar a mis en place un service d'assistance téléphonique gratuit dans un certain nombre de pays.

Au Canada, aux États-Unis et aux îles Vierges américaines, le numéro est le 1-800-300-7898.

Les numéros d'appel gratuits en service dans les autres pays sont indiqués à l'adresse <https://codeofconduct.cat.com>.

Ces numéros sont disponibles dans la langue locale. Vous pouvez demander à garder l'anonymat lorsque vous appelez d'un pays qui vous autorise à signaler des infractions sous couvert d'anonymat.

E-MAIL :

BusinessPractices@cat.com